

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil d'Administration de la Régie autonome

du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice RAVEL

Siège : 29 cours du comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

SEANCE DU 1^{er} JUILLET 2025

PRESENTS : M. CURUTCHARRY, Président ; Mme CASTEL 1^{ère} Vice-présidente ;
Mme ECHEVERRIA 2^{ème} Vice-présidente ; Mmes BUTORI, PINATEL ; MM. BROUCARET,
IBARBOURE, KORDIAN

EXCUSÉS : Mme LASSERRE ; MM. ALDANA-DOUAT, ETCHEVERRY, MATON

POUVOIRS : Mme LASSERRE à Mme PINATEL ; M. ALDANA-DOUAT à
M. CURUTCHARRY ; M. MATON à M. KORDIAN

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ECHEVERRIA

O/J N° 24 – ORCHESTRE : CONVENTION AVEC LA SCENE NATIONALE DU SUD AQUITAIN – CONCERT EXALTATION : DE MOZART A DVORAK

M. CURUTCHARRY présente le rapport suivant :

Mes chers Collègues,

Dans le cadre de la saison musicale 2025-2026 de l'Orchestre du Pays Basque – Iparraldeko Orkestra, en collaboration avec la Scène nationale du Sud-Aquitain, il est établi un protocole d'accord entre les partenaires pour la programmation concertée du concert de l'Orchestre qui se tiendra le samedi 4 octobre 2025 au Théâtre Quintaou d'Anglet.

La présente convention vient fixer les termes de cette collaboration mentionnant ainsi :

- L'organisation générale de la série d'orchestre ;
- La répartition des engagements techniques, humains, artistiques et financiers des partenaires pour ce concert ;
- La répartition des recettes de billetterie.

Fait et délibéré en séances les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Président,
Anton CURUTCHARRY



Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le

ID : 064-200087567-20250701-CA20250701_24-DE



Il est demandé au Conseil d'administration, après en avoir délibéré, d'habiliter Monsieur le Président à signer cette convention entre la Régie Autonome du Conservatoire Maurice Ravel et la Scène nationale du Sud-Aquitain.

DONT ACTE